

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION

DU GRAND GUERET

Publié le 12/05/23

Mis en ligne le 12/05/23

Extrait

du registre des délibérations

L'an deux mille vingt-trois, le dix mai à quinze heures, se sont réunis sous la présidence et la convocation de Monsieur le Président, à l'aire des monts de Guéret, Mmes et MM. les membres du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret.

Etaient présents : M. Guy ROUCHON, Mme Viviane DUPEUX, M. Bernard LEFEVRE, Mme Lucette CHENIER, MM. Christophe LAVAUD, Thierry DUBOSCLARD, Mme Marie-France DALOT, M. Thierry BAILLIET, M. Eric CORREIA, Mme Véronique FERRIERA DE MATOS, M. Henri LECLERE, Mme Claire MORY, M. Christophe MOUTAUD, Mme Françoise OTT, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, MM. François VALLES, Jean-Pierre LECRIVAIN, Dominique VALLIERE, Mme Ludivine CHATENET, MM. Jacques VELGHE, François BARNAUD, Mme Corinne COMMERNAT, MM. Michel SAUVAGE, Patrick ROUGEOT, Eric BODEAU, Patrick GUERIDE, Jean-Luc BARBAIRE, Philippe BAYOL, Mme Marianne LAURENT suppléante de M. Xavier BIDAN, MM. Pierre AUGER, Jean-Luc MARTIAL, Alex AUCOUTURIER, Philippe PONSARD

Etaient excusés et avaient donné pouvoirs de vote : Mme Sabine ADRIEN à Mme Véronique FERREIRA DE MATOS, Mme Marie-Line COINDAT-GEOFFRE à Mme Claire MORY, Mme Marie-Françoise FOURNIER à M. Henri LECLERE, M. Benoît LASCOUX à M. Eric CORREIA, Mme Véronique VADIC à Mme Françoise OTT, M. Guillaume VIENNOIS à Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Paul BRIGNOLI à M. Philippe PONSARD, M. Alain CLEDIERE à M. Michel SAUVAGE, Mme Fabienne VALENT-GIRAUD à M. Patrick GUERIDE, Mme Patricia GODARD à M. Jean-Luc MARTIAL, Mme Elisabeth LAVERDAN-CHIOZZINI à M. Eric BODEAU, Mme Annie ZAPATA à M. Pierre AUGER

Etaient excusés : Mme Mireille FAYARD, M. Michel PASTY, Mmes Olivia BOULANGER, Sylvie BOURDIER, MM. Gilles BRUNATI, Erwan GARGADENNEC, Mmes Célia BOIRON, Michèle ELIE, Armelle MARTIN

Nombre de membres en exercice : 55

Nombre de membres présents : 34

Nombre de membres excusés et ayant donné pouvoirs de vote : 12

Nombre de membres excusés : 9

Nombre de membres absents : /

Nombre de membres votants : 46

Secrétaire de séance : M. Eric BODEAU

MOTION DE SOUTIEN AUX MISSIONS LOCALES DE NOUVELLE-AQUITAINE DANS LE CADRE DU PROJET « FRANCE TRAVAIL »

Rapporteur : M. le Président

Réunis ce jour en Assemblée souveraine, les élus du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Guéret :

CONSIDERANT que la Mission Locale de la Creuse et les Missions Locales régionales et nationales, organisent le service public de l'accompagnement et de l'insertion des jeunes de

9-Autres domaines de compétences 9.4 Vœux et motions

16 à 25 sans distinction aucune, tout autant qu'elles favorisent l'accès de ces jeunes à l'autonomie et qu'elles contribuent à lutter avec efficacité contre la précarité, voire la pauvreté, à laquelle nombre d'entre eux sont trop souvent confrontés,

CONSIDERANT que la Mission Locale de la Creuse, forte de trente-deux salariés, répartis sur huit lieux d'accueil sur tout le territoire départemental, effectue ce remarquable et essentiel service de proximité et remplit ces mêmes missions avec une efficacité reconnue depuis de très nombreuses années (à l'échelon national, ce sont près d'1,1 million de jeunes qui sont accompagnés, plus de la moitié d'entre eux trouvant une issue à sa recherche - d'emploi, de formation, etc. - chaque année),

CONSIDERANT que les Missions Locales ont été reconnues pour leur efficacité et leurs résultats par leurs nombreux partenaires (Etat, collectivités locales et EPCI, acteurs économiques, associations d'action sociale, PLIE, etc.) mais aussi par les deux derniers rapports de la Cour des Comptes et de l'IGAS et que les populations cibles, les jeunes concernés, ont toujours très largement recours à leurs services,

CONSIDERANT, toutefois, que le Ministre du Travail, du Plein Emploi et de l'Insertion vient d'initier le projet « France Travail », dont l'intention est notamment de devenir un « guichet unique » et un outil de coordination entre tous les acteurs de l'emploi et de l'insertion, afin de replacer la personne au centre de son processus de recherche et du suivi opéré par les différents organismes susceptibles de l'accompagner – ce que les Missions Locales font déjà, avec un accompagnement personnalisé, suivi et parfaitement encadré, depuis des années,

CONSIDERANT, par ailleurs, que le Ministre du Travail et le gouvernement affichent l'intention de « permettre de partager les bonnes pratiques » et de les « adapter », « bassin d'emploi par bassin d'emploi », dans le cadre de la nouvelle entité ainsi créée, tout en se défendant de vouloir fusionner les différents organismes concernés, ce dont il est largement permis de douter dans la mesure où, déjà, apparaissent les premiers risques de dilution ou, à tout le moins, de sujétion des Missions Locales à l'ex-Pôle emploi (par exemple, au sein de France Travail, l'ex-Pôle emploi proposerait seul le projet de « plan d'action local France Travail » en y associant seulement les Missions Locales),

CONSIDERANT que France Travail raisonnera donc « bassin d'emploi par bassin d'emploi » en organisant ainsi sciemment la concurrence entre les territoires, que les financements seront conditionnés au cadre d'action plus général de France Travail et que l'échelon local ne sera plus qu'un échelon opérationnel de mise en œuvre des orientations stratégiques et financières décidées aux échelons régionaux et nationaux,

CONSIDERANT que les élus locaux sont actuellement largement associés aux Missions Locales, dont ils assurent par exemple les présidences, mais qu'une large incertitude pèse sur le rôle qu'ils auront à jouer dans le futur projet France Travail,

CONSIDERANT, en outre, que c'est toute l'identité des Missions Locales qui est directement menacée, avec des harmonisations de pratiques qui, une fois encore, sont susceptibles de diluer les accompagnements spécifiques qu'elles apportent aux jeunes dans le creuset plus large de France Travail (fort d'un « algorithme » d'orientation impersonnel et à tous égards déshumanisant), que les jeunes devront s'inscrire à « France Travail », et que de ce fait, ils ne seront plus libre de choisir leur accompagnateur sans les « enfermer dans des cases »,

CONSIDERANT, dès lors, qu'il y a lieu de se demander comment France Travail pourra continuer à préserver l'emploi et l'insertion sous une échelle plus large et via un accompagnement plus

9-Autres domaines de compétences 9.4 Vœux et motions

diffus, mais aussi et surtout, comment cet organisme pourra remplacer à terme les exceptionnelles relations de confiance et la proximité que les missions locales ont entretenues avec les jeunes sur tout le territoire, tout autant que le précieux et cohérent maillage territorial qu'elles ont tissé autour d'environ 7000 points d'accueil au niveau national, sans oublier le patient et fructueux travail opéré auprès des entreprises qui, demain, serait placé sous la seule égide, large et imprécise encore, de France Travail,

CONSIDERANT, enfin, que la question reste tout entière posée quant à la possibilité qui sera *in fine* laissée aux Missions Locales pour poursuivre leurs accompagnements personnalisés et l'ensemble de leurs missions, alors même que le projet qui va les englober les privera vraisemblablement de toute autonomie,

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité :

DEMANDENT au Gouvernement de clarifier très rapidement et très précisément le rôle qu'il entend véritablement laisser aux Missions Locales dans le cadre du Projet France Travail, notamment autour de la mission des « opérateurs France Travail » au sein de laquelle sont inclus les Missions Locales et Cap Emploi, en précisant bien quelles autonomies financières et partenariales seront laissées aux Missions Locales pour maintenir leurs relations de proximité avec leurs partenaires locaux et, bien sûr, les jeunes accompagnés,

DEMANDENT au Gouvernement de conserver l'appellation « Missions Locales » afin de ne pas brouiller la bonne et sereine perception des populations cibles, dans la mesure où ces entités sont parfaitement reconnues et identifiées, mais aussi de clairement spécifier que le rôle d'animation de projet et de suivi personnalisé doit rester dévolu aux Missions Locales et non se voir dilué dans un projet pour l'heure bien trop imprécis quant à la manière dont seront accompagnés tous les jeunes publics concernés, forts d'un conseiller référent, et dans le cadre d'un Contrat Engagement Jeune, dont le suivi ne saurait être dévolu à d'autres acteurs que les Missions Locales et elles seules,

DEMANDENT, enfin, au Gouvernement de veiller scrupuleusement à ce que les élus locaux puissent conserver leurs positionnements et leurs rôles au sein et auprès des Missions Locales, afin de permettre que se perpétuent les partenariats féconds qui, depuis des années, ont permis des stratégies personnalisées et territorialisées sans qu'il soit besoin de rajouter de nouveaux – et sans doute surnuméraires ! – raisonnements « bassin d'emploi par bassin d'emploi ».

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Et ont signé les Membres présents

Pour Extrait Conforme
Le Président

Eric CORREIA

Le secrétaire de séance

ERIC BODEAU

